

Image not found or type unknown



Pension alimentaire: Reprise des études en contrat pro

Par **Catherine0101**, le **25/03/2012 à 18:07**

Bonjour,

J'ai 25 ans aujourd'hui, et j'ai repris mes études depuis 3 ans maintenant, Mes parents se sont séparés à l'âge de 4 ans, ma mère a donc bénéficié d'une pension alimentaire pour subvenir à mes besoins.

A 20 ans j'ai arrêté mes études, j'ai trouvé un travail sur une durée de 2ans, mon père a donc cessé de verser une pension alimentaire.

A 22 ans, prise de conscience, je reprends mes études, suis-je en droit de réclamer une pension alimentaire? (DAEU-A et je continue en Bts en contrat de professionnalisation), je précise que je ne vis seule.

Merci infiniment pour vos réponses